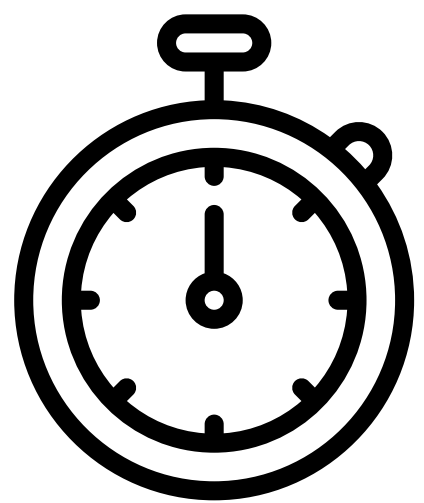
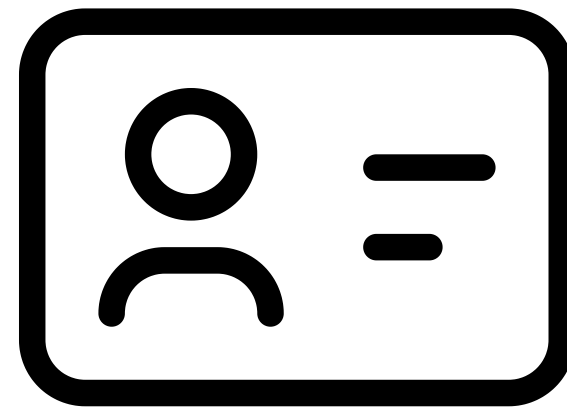


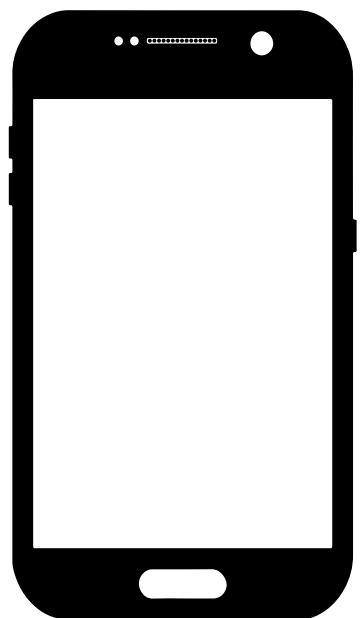
CONSIGNES EXAMENS



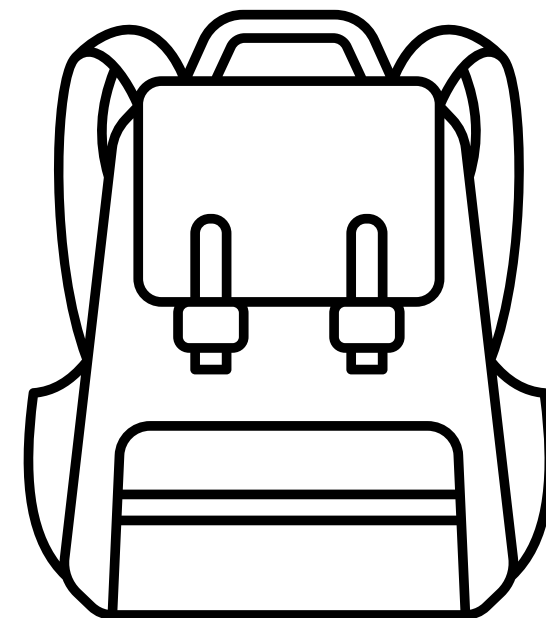
**Arrivée 15 minutes
avant l'épreuve**



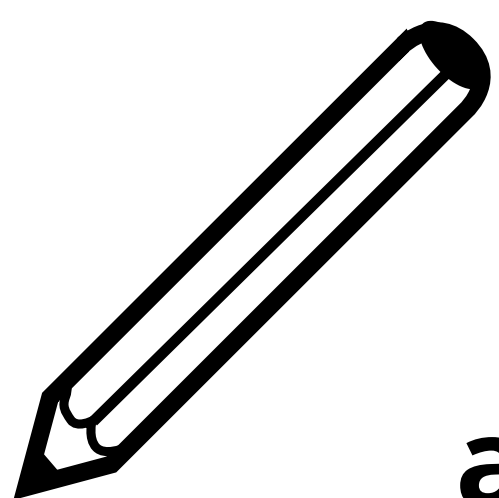
**Présentation obligatoire
de la carte étudiante**



**Téléphones et objets
connectés éteints et
rangés dans les sacs**



**Sacs rangés le long
des murs de la halle**



**Seul le matériel de
composition est
autorisé sur les tables**



**Sorties autorisées
après 1h de composition**

**Merci de vous installer à votre
place attitrée dès l'ouverture
des portes**

Rappel sur la fraude à l'université et ses conséquences :

Les tentatives de fraude sont renseignées par Procès-Verbal, puis présentées à la Commission Disciplinaire compétente à l'égard des usagers (étudiants) de Nantes Université.

L'article R811-36 du Code de l'Éducation décrit les sanctions applicables par la commission face à ces comportements :

"I.-Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont, sous réserve des dispositions de l'article R. 811-37 :/

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° La mesure de responsabilisation définie au II ;

4° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

5° L'exclusion définitive de l'établissement ;

6° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

7° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur."

**Merci de bien vouloir vous
éloigner des portes une fois
l'épreuve terminée par respect
des étudiants encore en épreuve.**